



N°...../MSHP/CAB/2024

2500

Conakry, le... 25 NOV 2024

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)
AAOI : N°05/MSHP/CAB/PRMP/2024

Mesdames, Messieurs,

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite à l'avis de non-objection sur le plan annuel de passation des marchés N°0033/MEF/DGCMP/DESuivi/SFPPM/2024 en date du 11/01/2024.
2. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique a sollicité et obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, des fonds afin de financer ses marchés et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de construction des logements du personnel spécialisé de l'Hopital National Donka. Les travaux seront exécutés dans la cour de l'Hopital National Donka dans un délai n'excédant pas dix-huit (18) mois.
3. Le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux cités ci-dessus en lot unique.
4. La participation à cet Appel d'Offres Ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des Marchés Publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP), tel : **620 03 80 85**, au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, sis à Almamy, Commune de Kaloum, et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres Ouvert à l'adresse mentionnée ci-dessus de **9 heures à 16 heures GMT du lundi au jeudi et de 9 heures à 13 heures les vendredis**.
6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un jeu complet du Dossier d'Appel d'Offres Ouvert qui peut être retiré contre un reçu de paiement d'une somme forfaitaire non remboursable de : **Trois millions cinq cent mille francs guinéens (3 500 000 GNF)**. Les paiements seront effectués à la Banque Centrale de la République de Guinée comme suit :
 - ✓ 50% au compte N°41 110 71 « Receveur Central du Trésor »
 - ✓ 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG
 - ✓ 20% au compte de l'Autorité contractante

Une redevance de régulation de **0,60%** du montant hors taxes du marché sera prise en charge par l'attributaire de marché conformément aux dispositions de l'article 41 du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 07 août 2020.



